

**Partenariat pour le transport frontalier
Canada-U.S.-Ontario-Michigan**

Detroit River International Crossing*

***(Carrefour international de la rivière Détroit)**

Évaluation environnementale (ÉE) Termes de référence

**Bienvenue à la journée d'accueil
et d'information !
Mars 2004**

~ Prière de s'enregistrer ~

Les membres de l'Équipe de projet sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

But de la journée d'accueil et d'information

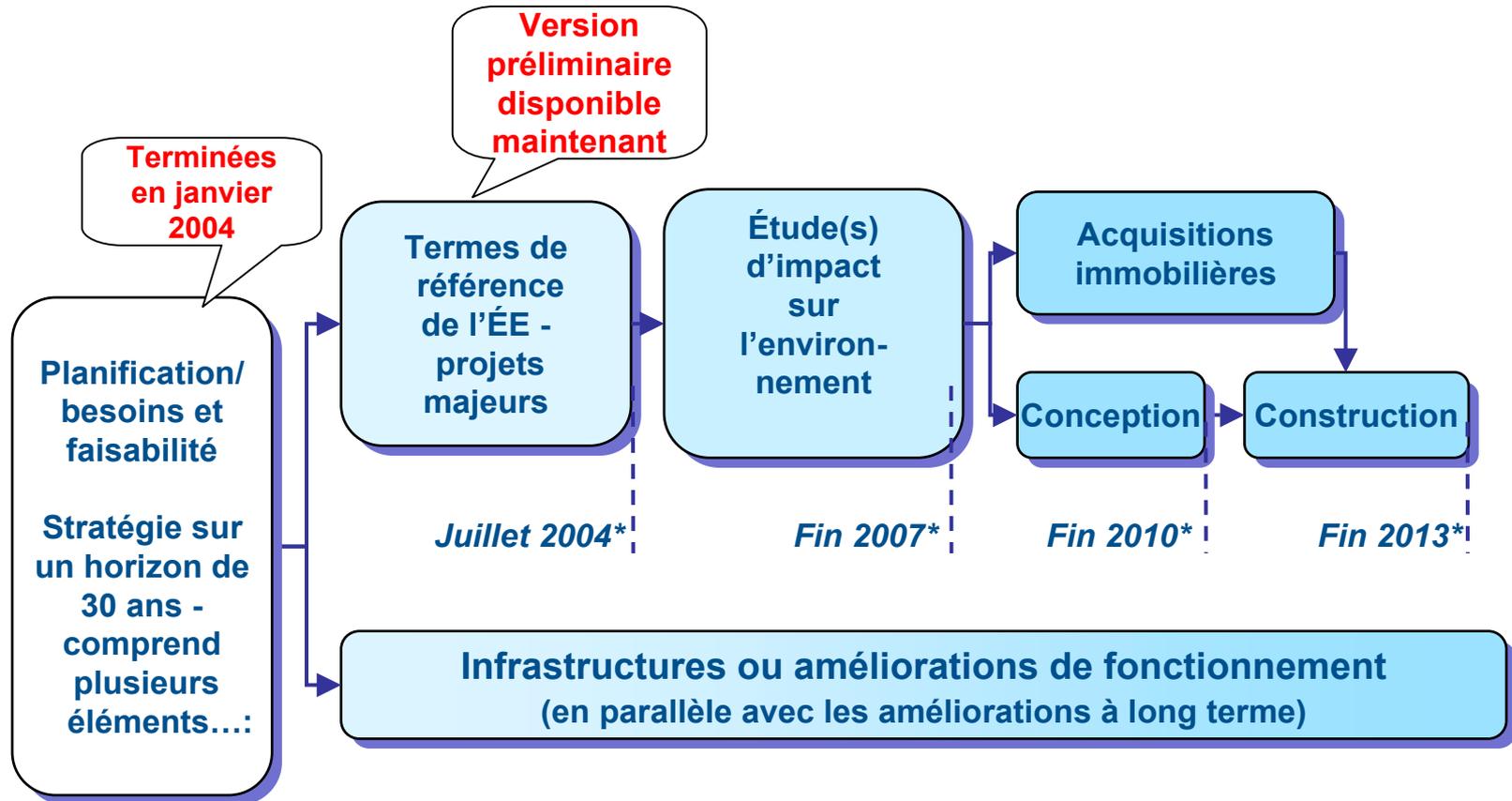
- Mise à jour sur l'avancement du projet.
- Éléments de la version préliminaire des *Termes de référence* (TDR) destinés à régir l'Évaluation environnementale (ÉE) ontarienne.
- Description des modalités de soumission en vue d'obtenir l'approbation du ministre de l'Environnement de l'Ontario.
- Réception des commentaires à inclure dans la version finale des TDR.

L'équipe du projet vous enjoint à consigner vos commentaires et préoccupations sur le formulaire. Chaque formulaire reçu fera l'objet d'une réponse écrite.

Les commentaires peuvent également être inscrits sur le site Web du projet à l'adresse www.PartnershipBorderStudy.com

Historique et état d'avancement du projet

En janvier 2004, le Partenariat pour le transport frontalier Canada-U.S.-Ontario-Michigan a livré un rapport d'étude final sur la planification, les besoins et la faisabilité (P/BF). L'Étude P/BF s'avère la première étape d'un processus visant à apporter des améliorations au transport.



**Calendrier approximatif*

Historique et état d'avancement du projet (suite)

L'Étude P/BF propose une stratégie à long terme pour satisfaire aux besoins du réseau de transport desservant la frontière entre le Sud-Est du Michigan et le Sud-Ouest de l'Ontario.

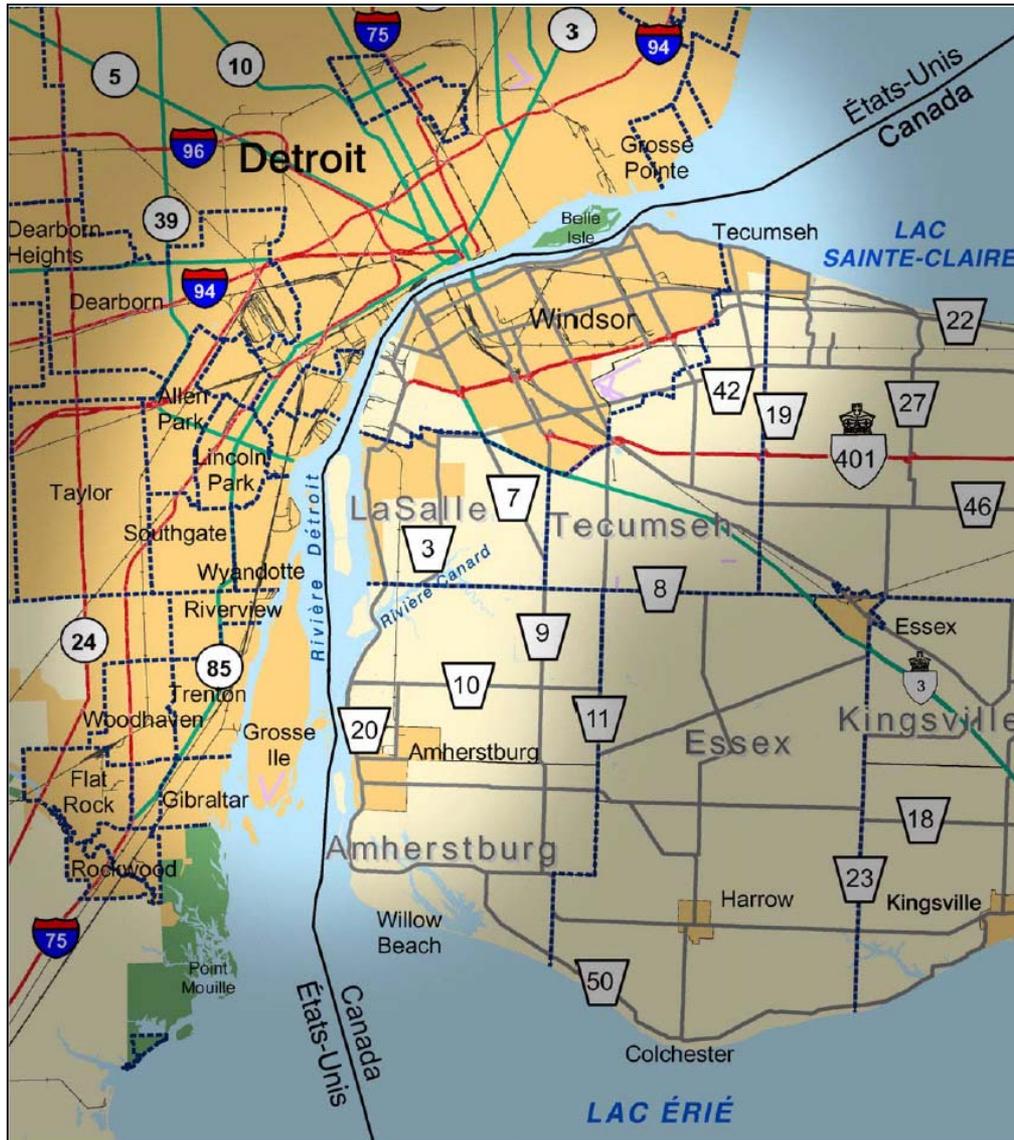
Éléments de la stratégie, présentés à titre d'avis aux gouvernements partenaires :

- Améliorer l'acheminement transfrontalier
- Optimiser l'utilisation du réseau de transport existant
- Mesurer la demande de transport et les déplacements
- Promouvoir le recours à d'autres modes de déplacement, et
- Projets majeurs d'infrastructures visant à combler les lacunes transfrontalières.

Le Partenariat procède à des études environnementales officielles de part et d'autre de la frontière en fonction des résultats de l'étude P/BF.

À titre de membre du Partenariat, le ministère des Transports de l'Ontario élabore des *Termes de référence* (TDR) pour régir les analyses environnementales respectives.

Plan clé



Que sont les TDR d'une Évaluation environnementale?

En vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* – Ontario, toutes les améliorations majeures au transport doivent être approuvées.

Les *Termes de référence* (TDR) constituent :

- la première étape de l'Évaluation environnementale (ÉE)
- un document qui établit le profil d'une ÉE
- le document qui règle le mode de consultation des parties intéressées.

Une version préliminaire des TDR est maintenant disponible pour consultation par le public et examen par les organismes (plus de détails dans les visuels suivants).

Les commentaires subséquents à la version préliminaire des TDR entreront en ligne de compte dans la préparation des TDR officiels, et le tout sera soumis à l'approbation du ministre de l'Environnement de l'Ontario. À la fin de la période d'examen, le Ministre pourra approuver les TDR (avec ou sans conditions) ou les rejeter. Après approbation des *Termes de référence*, l'Évaluation environnementale sera exécutée selon ces paramètres.

Ébauche des *Termes de référence* soumise à l'examen du public et des organismes intéressés

Les intéressés peuvent consulter une version préliminaire des TDR de l'Évaluation environnementale, et d'autres documents afférents, aux endroits suivants :

City of Windsor - greffe municipale

Windsor – bibliothèque, succ. principale

Town of LaSalle - greffe municipale

LaSalle – bibliothèque

Town of Amherstburg - greffe municipale

Amherstburg – bibliothèque

Town of Tecumseh - greffe municipale

Tecumseh – bibliothèque

Essex County - greffe régional

Essex – bibliothèque

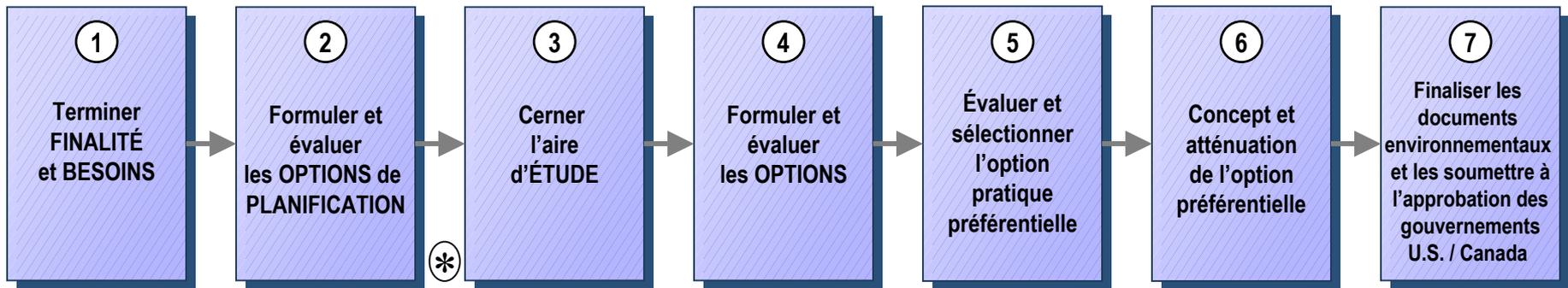
Les documents sont exposés également sur le site Web
www.PartnershipBorderStudy.com

Le contenu de la version préliminaire des TDR est présenté dans les visuels suivants.

Processus d'étude intégrée : proposition

Le schéma ci-après expose le processus d'étude proposé pour le développement, l'analyse et l'évaluation des options du projet Detroit River International Crossing*.

Entre autres objectifs, le Partenariat vise à élaborer un processus intégré d'étude environnementale qui soit conforme aux exigences des gouvernements du Canada et des États-Unis.



* La pertinence du processus d'étude soumis dans les TDR sera vérifiée auprès du ministre de l'Environnement de l'Ontario après l'évaluation des options de planification.

Finalité et besoins – version préliminaire

La finalité du projet Detroit River International Crossing* est de maintenir et d'améliorer le déplacement des personnes et l'acheminement des marchandises de manière sécuritaire et efficace à la frontière Canada-USA dans la région de la rivière Détroit.

Avez-vous des commentaires sur l'énoncé de la finalité du projet ?

On vise en particulier les problématiques suivantes concernant le transport :

- Les lacunes dans les options disponibles pour maintenir le déplacement des personnes et l'acheminement des marchandises en cas d'incident majeur, pour les opérations d'entretien, en cas de congestion et d'autres perturbations.
- Le déficit de la capacité d'accommoder la demande de déplacement à long terme (sur un horizon de 30 ans), et
- L'accroissement des exigences sur la sécurité qui ont des répercussions sur le déplacement des personnes et sur l'acheminement des marchandises aux postes frontaliers.

Axée sur ces problèmes de transport, l'évaluation environnementale indiquera quels moyens prendre pour réduire les impacts et comment favoriser les intérêts de la région frontalière.

Identifier et évaluer les options de planification du transport

Les options de planification du transport sont, essentiellement, les différentes façons possibles de résoudre les problèmes.

Le projet permettra d'examiner les options de planification suivantes, entre autres :

- Ne rien faire
- Améliorer l'acheminement frontalier
- Gestion de la demande de déplacements
- Alternatives ferroviaires nouvelles ou améliorées par le renouvellement ou l'amélioration d'un carrefour ferroviaire international
- Services de transit nouveaux ou améliorés
- Services à la navigation nouveaux ou améliorés
- Alternatives routières nouvelles ou améliorées par le renouvellement ou l'amélioration du carrefour routier international, et
- La combinaison de ces approches.

Êtes-vous d'accord avec cette liste d'options de planification et pour qu'elle soit examinée aux fins de l'évaluation environnementale ?

Identifier et évaluer les options de planification du transport

Il est proposé de prendre en considération les facteurs ou critères suivants en regard de la pertinence et des effets pratiques des options de planification :

FACTEURS	CRITÈRES
Améliorations au réseau de transport	Capacité de résorber la congestion dans le réseau de transport en améliorant le temps de transit et la fiabilité pour les passagers internationaux et l'acheminement du fret
Possibilités s'offrant au transport	Capacité d'optimiser les corridors de transport existants ou de réaliser des améliorations planifiées au réseau
Objectifs : gouvernementaux, utilisation des terres, planification du transport et tourisme	Continuité des objectifs établis
Formalités douanières	Capacité des agences douanières de satisfaire à leurs besoins à long terme
Faisabilité environnementale	Impacts potentiels dans les champs de contraintes environnementales (y compris sur les caractéristiques des environnements naturel, socio-économique et culturel)
Faisabilité technique	Capacité de satisfaire à des exigences techniques minimales à des coûts de mise en oeuvre ou de construction raisonnables

Êtes-vous d'accord avec cette énumération de facteurs/critères proposés pour l'évaluation des options de planification ?

Processus pour délimiter l'aire d'étude

Suite à l'évaluation des options de planification, on procédera à la délimitation de l'aire d'étude.

L'aire d'étude sera établie sur la base des considérations suivantes :

- Domaines et caractéristiques des contraintes, et
- Possibilités offertes par les voies ou corridors pertinents - problématiques ou solutions.

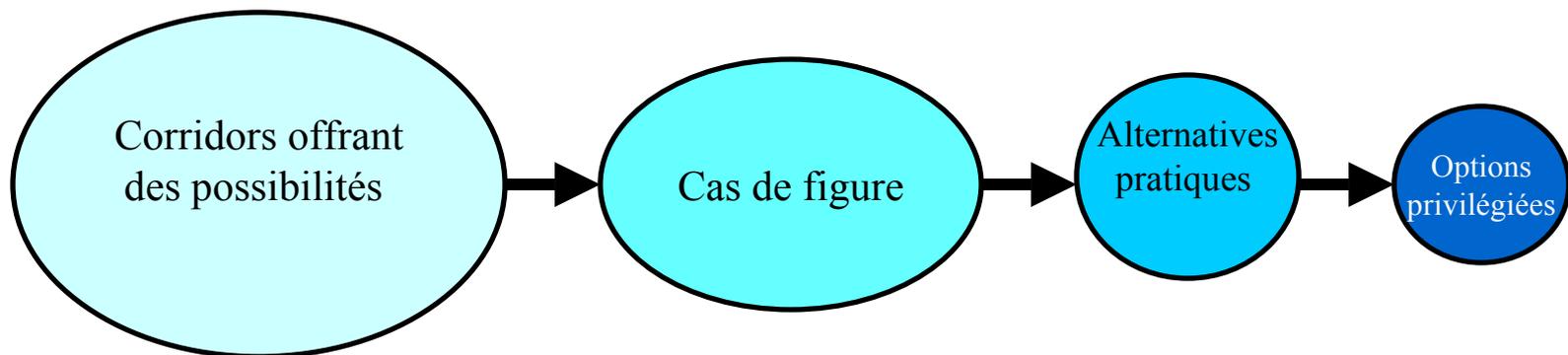
D'autres considérations doivent-elles intervenir dans la délimitation de l'aire d'étude du projet ?

Dégager et évaluer les options

Le processus suivi pour dégager les options et présenté dans l'ébauche des TDR s'applique aux installations de transport linéaire (la route ou l'emprise ferroviaire). La pertinence de ce processus sera réexaminé au cours de l'étude d'évaluation environnementale.

Pour dégager les options, il est proposé de suivre le cheminement suivant :

- Examiner les domaines et les caractéristiques des contraintes afin d'identifier les corridors offrant des possibilités
- Parmi les corridors offrant des possibilités, élaborer une liste détaillée d'alternatives de parcours (que nous désignerons *cas de figure*)
- Évaluer les cas de figure optionnels et identifier ceux qui doivent être retenus pour plus ample considération (que nous désignerons *alternatives pratiques*).
- Évaluer les alternatives pratiques et identifier la ou les options privilégiées.



Dégager et évaluer les options

Pour dégager les options des routes ou des corridors, on examinera les facteurs suivants :

- Le milieu social
- L'environnement économique
- Le cadre culturel
- L'environnement naturel
- Les considérations techniques
- Le coût.

On identifiera les caractéristiques saillantes en exploitant des sources secondaires d'éléments probants comme la photographie aérienne et la mise en plan synoptique des contraintes, en plus de visites sur le terrain et de rencontres avec les groupes d'intérêt.

On élaborera des options de routes ou de corridors et tous les efforts seront consentis pour prévenir les impacts ou les atténuer le plus possible.

Dégager et évaluer les options

Dans l'évaluation de la faisabilité des corridors offrant des possibilités, les facteurs ou critères suivants interviendront :

FACTEURS*	CRITÈRES*
Améliorations au réseau de transport	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien local à la circulation internationale • Soutien au transport du fret sur longue distance • Soutien au déplacement des passagers sur longue distance • Atténuer les impacts négatifs des réseaux routiers locaux sur l'accessibilité et la mobilité (problématique de la congestion internationale par des camions et véhicules)
Possibilités s'offrant au transport	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'utilisation de l'infrastructure existante
Objectifs: gouvernementaux, utilisation des terres, planification du transport et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'utilisation actuelle des terres et à l'aménagement du territoire • Soutien au système de transport • Maintien de la sécurité et protection contre les vulnérabilités systémiques
Formalités douanières	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire aux besoins à long terme en matière d'inspection et de gestion de la circulation commerciale et véhiculaire
Faisabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le plus possible les impacts dans les aires de contraintes associées aux domaines des environnements naturel, social, culturel et économique et à leurs caractéristiques dans l'aire de l'étude
Faisabilité technique	<ul style="list-style-type: none"> • Considérations techniques (longueur de corridor, longueur de traversée de la rivière, conditions géotechniques) • Possibilités d'aménagement et impacts afférents

*Tous les facteurs et critères seront examinés au cours de l'étude d'évaluation environnementale.

Êtes-vous d'accord avec cette énumération de facteurs/critères proposés pour l'évaluation de la faisabilité des corridors offrant des possibilités ?

Considérations environnementales dans l'élaboration des options pratiques et des cas de figure

Dans l'élaboration des options route/corridor, les composantes et caractéristiques environnementales suivantes seront prises en compte :

COMPOSANTE	CARACTÉRISTIQUES
Milieu social	<ul style="list-style-type: none"> • Zones du développement résidentiel, commercial, institutionnel • Sites d'enfouissement et de déchets dangereux
Milieu culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Sites historiques, archéologiques et culturels • Parcs nationaux, d'état, provinciaux, et zones de conservation
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et quantité des eaux souterraines • Qualité et quantité des eaux de surface • Terres agricoles • Terres humides • Aires d'intérêt naturel et scientifique • Sites écologiquement fragiles • Terrains boisés • Réserves fauniques • Espèces menacées d'extinction.

Doit-on considérer d'autres composantes et caractéristiques environnementales dans l'élaboration des options ?

Critères d'évaluation proposés

Les impacts relatifs aux cas de figure et aux alternatives pratiques seront identifiés selon les facteurs et critères suivants :

FACTEUR ENVIRONNEMENTAL*	CRITÈRES*
Milieu socio-économique	
Propriété et accès	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les zones résidentielles (propriété et accès) • Impacts sur les zones commerciales et industrielles (propriété et accès) • Impacts sur les opérations agricoles
Effets sur la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sonores • Impacts sur les cimetières, écoles et lieux de culte • Effets sur les activités communautaires
Propriété des déchets et contamination	<ul style="list-style-type: none"> • Effets sur les sites d'enfouissement en usage ou fermés • Impacts sur d'autres sites contaminés connus
Milieu culturel	
Archéologie	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les sites archéologiques ou historiques
Patrimoine et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur le patrimoine construit et les paysages à valeur culturelle • Impacts sur les parcs nationaux, d'état ou provinciaux et sites récréatifs
Environnement naturel	
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les eaux souterraines et leurs zones d'émergence; sur les sources identifiées et la protection des sources; autres zones de risque de contamination des eaux souterraines
Habitat aquatique, pêcheries et eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les caractéristiques majeures de l'habitat du poisson (frais, alevinage, nurserie, aires d'alimentation importantes) • Nombre de traversées de cours d'eau requises • Impacts sur les plans d'eau; réorientation des chenaux et remblayage
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les zones agricoles primaires

*Tous les facteurs et critères seront examinés au cours de l'évaluation environnementale.

Critères d'évaluation proposés (suite)

FACTEUR ENVIRONNEMENTAL*	CRITÈRES*
Milieu naturel (suite)	
Terres humides	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les terres humides de compétence provinciale et leurs fonctions • Impacts sur les terres humides évaluées ou non, dans la mesure du possible
Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Effets sur les espèces à risque (végétation, poissons, faune) • Effets des corridors de jonction et de passage sur les aires écologiques fonctionnelles
Zones spéciales	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les aires fauniques fréquentées par le chevreuil, le héron et les oiseaux. D'autres aires identifiées pour la gestion ou la réhabilitation faunique et les sites de programmes de recherche • Impacts sur les aires écologiquement fragiles, zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) ou autres zones provinciales, régionales et locales incluant leurs usages • Impacts sur les espèces spéciales incluant la rivière Détroit, les terres protégées et les terres sous NEPA 4(f) incluant leurs usages
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Effets sur les récepteurs qui sont sensibles à la qualité de l'air • Polluants atmosphériques et émissions de gaz à effet de serre
Terres boisées	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les peuplements forestiers et terres à bois
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les ressources minérales, pétrolières et granulats minéraux
Propriété des déchets et contamination	<ul style="list-style-type: none"> • Effet sur les sites d'enfouissement en usage ou fermés • Impacts sur d'autres sites contaminés connus
Considérations Techniques	
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de transport • Compatibilité des réseaux
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • Coût

*Tous les facteurs et critères seront examinés au cours de l'évaluation environnementale.

Doit-on considérer d'autres facteurs ou critères dans l'analyse et l'évaluation des alternatives ?

Étude d'impact sur la qualité de l'air

La qualité de l'air est une préoccupation importante à prendre en considération au moment d'élaborer, d'analyser et d'évaluer les options de ce projet.

Le Partenariat élabore une stratégie d'examen des impacts sur la qualité de l'air conforme aux exigences des gouvernements du Canada, des USA, de l'Ontario et du Michigan.

Dans le cadre du projet, bon nombre de discussions préliminaires ont eu lieu avec les organismes gouvernementaux responsables de l'examen et de l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air. Ce sont :

- Santé Canada
- Environnement Canada
- Transports Canada
- U.S. Environmental Protection Agency
- Federal Highways Administration
- Ministère de l'Environnement - Ontario
- Ministère des Transports - Ontario
- Michigan Department of Environmental Quality
- Michigan Department of Transportation
- Southeast Michigan Council of Governments

Au fur et à mesure que le projet Detroit River International Crossing* évoluera, le Partenariat maintiendra ses rapports avec ces organismes afin d'élaborer la stratégie binationale d'évaluation des impacts sur la qualité de l'air.

Méthode d'évaluation proposée

L'étude repose sur l'évaluation des impacts et elle implique une analyse comparative des avantages et des inconvénients des options envisagées. Cette démarche conduit à la sélection d'une < alternative privilégiée >.

On utilisera principalement la méthode des arguments pondérés (Trade-off), et les résultats de ce processus d'évaluation seront vérifiés au moyen d'une méthode mathématique de pointage.

Les caractéristiques de ces méthodologies d'évaluation sont les suivantes :

Méthode des arguments pondérés

- Met en lumière la différence nette entre les impacts des alternatives envisagées (impacts après l'application des mesures d'atténuation)
- Identifie les avantages et les inconvénients de chaque option
- Portée relative des impacts

L'analyse raisonnée qui favorisera la sélection d'une alternative sera dérivée....:

- ...des préoccupations et des problématiques identifiées au cours de la consultation publique
- ...des législations, des réglementations, des directives et des politiques gouvernementales
- ...des pouvoirs municipaux (plans d'aménagement) et
- ...de l'expertise de l'Équipe de projet.

Méthode d'évaluation proposée (suite)

Méthode arithmétique

- Chaque attribut environnemental reçoit une *valeur relative* (pondération) attribuée selon son niveau d'importance.
- Un *pointage* est accordé à chaque impact ou avantage.
- La pondération multipliée par le pointage indique un *pointage pondéré*.
- Les pointages pondérés sont comparés en vue de choisir une alternative privilégiée.

Le public, les municipalités et les organismes peuvent participer à la pondération des attributs environnementaux.

Comparaison des résultats de l'évaluation

Dans le processus d'élaboration d'une alternative privilégiée, les résultats des deux méthodes d'évaluation seront pris en compte.

Êtes-vous d'accord avec la méthode d'évaluation proposée à titre d'approche pour évaluer et sélectionner une alternative à privilégier ?

Consultation publique durant l'ÉE

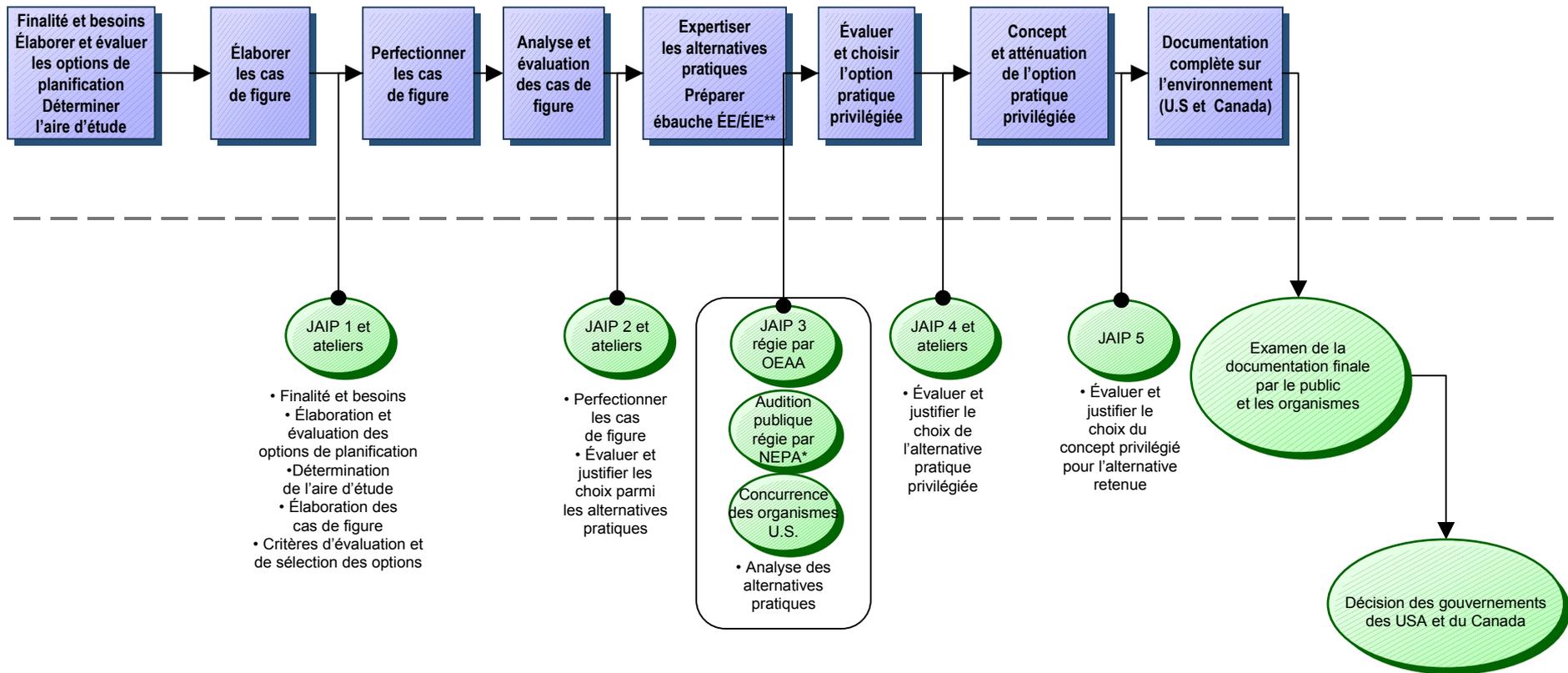
La consultation publique constitue un segment essentiel du processus d'évaluation environnementale. Le public sera invité à contribuer aux études environnementales (milieux naturel, social, économique et culturel) et au processus d'évaluation.

Les journées d'accueil et d'information publiques (JAIP) et les ateliers tenus à l'intention du public et des organismes coïncideront avec chaque étape du processus d'étude. Les intrants à chaque étape de la consultation sont représentés dans le schéma qui suit.

Les organismes externes fournissent un soutien appréciable en identifiant les problématiques de conformité (lois, règlements, politiques et programmes) et autres préoccupations sous régie, incluant leur expertise professionnelle et leur connaissance du milieu.

Les organismes externes qui seront consultés dans le cadre de l'évaluation environnementale incluent les ministères et organismes provinciaux, les départements et organismes d'état, les organismes fédéraux canadiens et américains, les municipalités et les Premières nations.

Consultation publique durant l'ÉE



Note : Des rencontres supplémentaires pourront être tenues de temps à autre au besoin.

Êtes-vous d'accord avec le plan de consultation proposé ?

* L'analyse des alternatives pratiques doit faire l'objet d'une audience publique en vertu de la National Environmental Protection Act

** Énoncé d'impacts environnementaux

Documents afférents aux TDR

Les documents afférents suivants ont été élaborés à titre de toile de fond pour la présente étude :

- Canada-U.S.-Ontario-Michigan Border Transportation Partnership Transportation Problems and Opportunities Report (January 2004);
- The FHWA/NEPA Planning and Approval Process;
- Preliminary Description of Existing Environment and Potential Effects;
- Alternatives Generation Criteria;
- Proposed Factors to Assess Feasibility of the Opportunity Corridors;
- Typical Elements of Concept Design;
- Activities Following Approval of the EA;
- Proposed schedule for conducting the OEA.

Les documents afférents ne sont pas assujettis à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Soumission à l'approbation du ministre de l'Environnement de l'Ontario (MEO)

- Une ébauche des Termes de référence (TDR) de l'Évaluation environnementale (ÉE) est présentement disponible pour examen. Les commentaires sur cette version des TDR doivent être soumis directement au ministère des Transports de l'Ontario (MTO) au plus tard le **16 avril 2004**.
- Au cours de l'élaboration du document officiel qui sera soumis au MEO au printemps de 2004, le MTO prendra en considération tous les commentaires reçus concernant la version préliminaire des TDR.
- Après le dépôt des Termes de référence officiels, le public et les organismes d'examen gouvernementaux disposent d'une période de 30 jours pour exprimer leur avis au Ministre. Dans son évaluation des TDR, le Ministre tiendra compte de tous les commentaires reçus. Après le dépôt des Termes de référence, le Ministre disposera d'un délai de 12 semaines pour se prononcer en faveur ou à l'encontre des TDR.
- Les mesures suivantes aideront à susciter des commentaires sur les TDR officiels :
 - Afficher un sommaire des TDR avec les indications utiles pour faire parvenir ces commentaires au site Web des activités d'évaluation environnementale
 - Placer de la publicité dans les médias locaux
 - Envoyer des lettres à toutes les personnes figurant sur sa liste d'envoi de ce projet
 - Afficher le document complet des TDR sur le site Web du projet: www.PartnershipBorderStudy.com; et
 - Disséminer des copies des TDR dans les bibliothèques et greffes municipaux qui sont déjà sensibilisés à ce projet.

Finalité et besoins – NEPA (National Environmental Policy Act)

On procède présentement à un énoncé de finalité et de besoins en vertu des exigences de la National Environmental Policy Act (NEPA) américaine.

L'énoncé de finalité et de besoins est un document bref disséminé à l'intention des organismes fédéraux américains responsables des autorisations et des permis relatifs au projet.

Il est demandé à ces organismes de faire état de leurs préoccupations, à savoir sur la finalité ou le processus de l'énoncé des impacts environnementaux (ÉIE). La Federal Highway Administration (FHWA) examine ces préoccupations dans la finalisation de l'énoncé de finalité et de besoins.

Après la réalisation de l'énoncé de finalité et des besoins, on pourra établir la portée du projet.

Étapes suivantes

Après cette journée d'accueil et d'information publique (JAIP), le Partenariat...:

- ...examinera les commentaires reçus et répondra à toutes les questions
- ...finalisera les Termes de référence de l'Évaluation environnementale
- ...soumettra ces TDR de l'Évaluation environnementale à l'approbation du ministre de l'Environnement de l'Ontario*.

** Le ministre de l'Environnement tiendra un examen public et gouvernemental de 30 jours sur les TDR de l'Évaluation environnementale avant de rendre une décision.*

Nous vous remercions pour votre participation !

Votre participation est IMPORTANTE pour cette étude !

Prière de nous laisser vos commentaires ou contactez-nous aux adresses suivantes:

Monsieur Dave Wake

Coordinateur du partenariat par interim

Ministry of Transportation, Environmental Unit
Southwestern Region, 659 Exeter Road
London, Ontario N6E 1L3
Tél. (519) 873-4559
Télécop. (519) 873-4388
detroit.river@mto.gov.on.ca

Monsieur Len Kozachuk

Coordinateur de l'Équipe de consultants

URS Canada Inc.
75 Commerce Valley Drive East
Markham, Ontario L3T 7N9
Tél. (905) 882-3540
Télécop. (905) 882-4399
len_kozachuk@urscorp.com

Site Web du projet: www.partnershipborderstudy.com

Téléphone sans frais: 1-800-900-2649